

**Programmes d'histoire géographie Terminale, tronc commun.  
Quelques éléments d'approche**

Le présent document vise à donner quelques pistes d'approche du programme de Terminale générale applicable en lycée à compter de la rentrée 2020.

Il vise à engager une réflexion sur ces programmes qui, comme pour tout programme, ira en s'approfondissant dans la durée.

**Programme d'histoire, classe de terminale**

Questions	Enjeux majeurs	Points de vigilance	Place des « points de passage et ouverture »
<b>Thème 1 : Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde Guerre mondiale (1929-1945) (13-15 heures)</b>			
<p><b>Chapitre 1. L'impact de la crise de 1929 : déséquilibres économiques et sociaux</b> Ce chapitre vise à montrer l'impact de la crise économique mondiale sur les sociétés et les équilibres politiques, à court, moyen et long terme. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les causes de la crise ;</li> <li>-le passage d'une crise américaine à une crise mondiale ;</li> <li>-l'émergence d'un chômage de masse.</li> </ul>	<p>-Interroger le sens du terme « crise économique » à partir de la crise de 1929 -Insister sur le rôle matriciel de la crise de 1929 pour comprendre ce que sont et ce qui se joue dans un pays et à l'échelle planétaire lors d'une crise économique -Mettre en évidence quelques grandes lignes explicatives : -la question de l'articulation capacités du système productif/ possibilités de consommation (lectures keynésienne ou marxiste) -la question du resserrement du crédit à partir de 1928 après une période de large ouverture (lecture monétariste), resserrement maintenu après le krach boursier d'octobre 1929 -la question de l'absence de vrai pays dirigeant capable de fixer des règles économiques mondiales (RU n'étant plus en situation de la faire et EU n'étant pas dans cette optique alors) et la politique de repli sur soi commercial de tous (tarifs protectionnistes EU en 1930, suspension convertibilité or de la Livre britannique en 1931...) -Evoquer les conséquences sociales sur la durée de la crise avec le développement rapide et le maintien plus ou moins long du chômage de masse selon les pays, l'absence de</p>	<p>-Eviter de rentrer dans une histoire économique des années 1920 -Oublier de partir d'éléments descriptifs de la crise -Ne prendre en compte qu'un seul facteur explicatif de la crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>les conséquences de la crise de 1929 en Amérique latine</i> PPO amenant à aborder la dimension mondiale de la crise de façon originale, en lien avec le continent américain. Insister sur les mécanismes de propagation de la crise à partir de ce PPO (baisse des exportations des pays d'Amérique latine, chute des investissements étrangers...) mais aussi les conséquences politiques : changements de pouvoirs/ régimes brutaux, montée du populisme...</li> <li>▪ <i>1933 : un nouveau président des États-Unis, F. D. Roosevelt, pour une nouvelle politique économique, le New Deal.</i></li> <li>▪ <i>Juin 1936 : les accords Matignon.</i> Deux PPO axés sur les ouvertures vers de nouvelles interrogations et ici sur la manière de faire face à la crise (politique</li> </ul>

	protection sociale... et les soubresauts politiques liés à la crise		de relance, questionnement sur la pénibilité/ le temps de travail, refondation en France du droit et du rôle des syndicats via les conventions collectives, les délégués des personnels en entreprise...). Insistance sur la personnalisation de la vie politique/ renforcement de l'exécutif avec Roosevelt.
<p><b>Chapitre 2 : les régimes totalitaires.</b> Ce chapitre vise à mettre en évidence les caractéristiques des régimes totalitaires (idéologie, formes et degrés d'adhésion, usage de la violence et de la terreur) et leurs conséquences sur l'ordre européen On peut mettre en avant les caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du régime soviétique ;</li> <li>- du fascisme italien ;</li> <li>- du national-socialisme allemand.</li> </ul>	<p>Question semblant assez classique mais qui mérite d'être envisagée dans la perspective générale du thème et la déstabilisation des démocraties. Interrogation à avoir sur les idéologies totalitaires et leurs différences (homme nouveau soviétique vs restauration d'un homme germanique) par-delà de leur dimension englobante et le rejet partagé, mais pour des raisons différentes ou même opposées, de l'ordre européen. Envisager les traits saillants des régimes totalitaires et notamment l'articulation entre une idéologie mobilisatrice à l'intérieur du pays et/ou à l'extérieur pour les populations, et le déploiement de la violence et de la terreur de masse. Insister sur la question des violences de masse propres aux régimes totalitaires, violence d'une ampleur différente selon les cas, constitutive de la mise en place de ces régimes, et qui atteint un degré particulièrement fort pour l'URSS des années 1930 alors qu'elle elle reste très éloignée des temps de guerre à venir dans le cas de l'Allemagne nazie. S'interroger aussi sur la violence comme un moyen de construction d'une nouvelle société en URSS alors qu'elle peut apparaître dans l'Allemagne nazie comme une fin en soi face aux populations juives. Evoker la dimension fondamentalement déstabilisatrice de l'ordre européen des régimes totalitaires, qu'il s'agisse d'imposer un nouveau modèle de société ou de contester les frontières et le maillage étatique existant.</p>	<p>Aborder la notion abstraite générique de « totalitarisme » et non « les régimes totalitaires ». Enjeu majeur de la pluralité... sans pour autant tomber dans le catalogue. Eviter l'exposé événementiel En rester à une approche « intérieure » des régimes totalitaires sans envisager leur lien intime avec l'histoire de l'Europe, et au-delà.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1937-1938 : la Grande Terreur en URSS</li> <li>▪ 9-10 novembre 1938 : la nuit de Cristal</li> </ul> <p>Evoquer l'inscription de la Grande Terreur dans une phase plus longue de répression des « opposants », « ennemis du peuple »... mais aussi sur l'ampleur des victimes, environ 2 millions de victimes dont 700000 exécutions. Insister sur le fait que les victimes de la « Grande Terreur » sont moins des membres de la nomenklatura que des « citoyens ordinaires, déjà identifiés par le régime comme de possibles « ennemis du peuple » : anciens koulaks, membres des élites de l'ancien régime... Pour la Nuit de cristal insister sur la dimension temporelle très différente de la Grande Terreur soviétique. Episode circonscrit dans le temps et qui, malgré le nombre de victimes (2000 à 2500) des déportations et des destructions, n'a alors rien de comparable à la Grande Terreur en URSS. Pour autant dans les deux cas confrontation de l'idéologie du régime à la réalité. Dans le cas de la Grande Terreur,</p>

			<p>celle-ci venant au terme du premier plan quinquennal et de ses échecs... avec l'idée que la Terreur est un moyen pour édifier une nouvelle société. Pour la Nuit de Cristal, les crimes contre les juifs en Allemagne sont aussi une conséquence des premières annexions du Reich et du fait que les nazis se retrouvent à la tête de territoires comptant plus de juifs que le total de juifs ayant émigré d'Allemagne depuis 1933. Leur élimination est une fin en soi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>1936-1938 : les interventions étrangères dans la guerre civile espagnole : géopolitique des totalitarismes.</i></li> </ul> <p>Sans entrer dans l'événementiel ni un long exposé des causes de la guerre civile espagnole évoquer comment celle-ci a pu constituer une sorte de répétition générale de la GM2.</p>
<p><b>Chapitre 3. La Seconde guerre mondiale</b> Ce chapitre vise à montrer l'étendue et la violence du conflit mondial, à montrer le processus menant au génocide des Juifs d'Europe, et à comprendre, pour la France, toutes les conséquences de la défaite de 1940. On peut mettre en avant :</p>	<p>Approche de la Seconde Guerre mondiale en trois temps Les grandes phases de la guerre. Evoquer assez rapidement l'extension planétaire du conflit et les évolutions des protagonistes, ainsi que les opérations décisives, en s'appuyant notamment sur les PPO. Insister sur les violences et crimes de masse en distinguant clairement guerre à l'Ouest et guerre à l'Est, la seule qui est une guerre d'anéantissement, en montrant cependant la convergence des modes d'actions entre fronts de l'Est et de l'Ouest à la fin du conflit. Mettre en évidence la diversité des formes prises par les génocides juifs et tziganes (assassinats de masse, élimination dans des centres de mise à mort...)</p>	<p>Eviter d'évoquer la Seconde Guerre mondiale comme une guerre d'anéantissement dans sa globalité : réserver l'expression à la guerre à l'Est. Eviter les approches trop événementielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Juin 1940 en France : continuer ou arrêter la guerre ;</i></li> <li>▪ <i>De Gaulle et la France libre ;</i></li> </ul> <p>Possibilité d'aborder ensemble ces deux PPO en insistant sur la question de l'engagement, sur la vision de la guerre et de la place de la France en 1940 dans le conflit des Français et de de Gaulle. Insister sur les traumatismes de la défaite, les difficultés à s'organiser pour « faire quelque chose ». Envisager dans ce cadre la spécificité de de Gaulle et de la France libre, en termes militaire, territorial, mais surtout de</p>

<p>-un conflit mondial : protagonistes, phases de la guerre et théâtres d'opération ;  - crimes de guerre, violences et crimes de masse, Shoah, génocide des Tsiganes;  - la France dans la guerre : occupation, collaboration, régime de Vichy, Résistance.</p>	<p>A travers l'évocation du cas français insister tout particulièrement sur le traumatisme d'une défaite, à bien des égards incompréhensible, et les difficultés à se positionner face à elle. Éviter les visions simplistes des positionnements des Français pendant la guerre et mettre en évidence le « clair-obscur » (P. Laborie) des comportements. Envisager la politique de collaboration d'État et notamment la déportation des juifs de France. Aborder le rôle de la Résistance en insistant plus particulièrement sur sa dimension politique (restauration démocratie...).</p>	<p>de la guerre même si quelques repères sont nécessaires. Attention à une vision « binaire » des attitudes des Français en 1940</p>	<p>positionnement politique (gouvernement parallèle).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Le front de l'est et la guerre d'anéantissement ;</i>  Évoquer le front de l'Est comme des « terres de sang » (T. Snyder), avec les massacres de masse, l'élimination sommaire des personnes, l'idée de transformer les espaces concernés en « non société ».  Distinguer l'anéantissement des sociétés d'Europe de l'Est des génocides juif et tzigane proprement dits.  Enjeu important d'amener les élèves à cerner ce qui sépare la guerre d'anéantissement à l'Est des réalités de la guerre à l'Ouest, tout au moins jusqu'en 1943.</li> <li>▪ <i>juin 1944 : le débarquement en Normandie et l'opération Bagration</i></li> <li>▪ <i>6 et 9 août 1945 : les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki.</i></li> </ul> <p>PPO apparaissant comme l'évocation de moments et opérations décisifs dans le Second conflit mondial. Débarquement de Normandie et opération Bagration concomitantes et traduisant la prise de contrôle sur le cours de la guerre par les Alliés... même si les forces de l'Axe résistent.  Bombardements nucléaires permettant d'évoquer la fin de la guerre en Asie mais aussi d'interroger les raisons de l'usage de l'arme nucléaire (faire cesser le conflit plus tôt, économiser des vies de soldats</p>
--	--	--	---

			américains, empêcher l'entrée en guerre des soviétiques sur le front de l'Est ?)
<b>Thème 2 : La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) (13-15 heures)</b>			
<p><b>Chapitre 1 : La fin de la Seconde Guerre mondiale et les débuts d'un nouvel ordre mondial.</b></p> <p>Ce chapitre vise à mettre en parallèle la volonté de création d'un nouvel ordre international et les tensions qui surviennent très tôt entre les deux nouvelles superpuissances (États-Unis et URSS).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le bilan matériel, humain et moral du conflit.</li> <li>-les bases de l'État-providence ;</li> <li>-les bases d'un nouvel ordre international (création de l'ONU, procès de Nuremberg et de Tokyo, accords de Bretton Woods) ;</li> <li>-les nouvelles tensions : début de l'affrontement des deux superpuissances et conflits au Proche-Orient</li> </ul>	<p>Chapitre en apparence assez classique sur le fond mais situation dans le programme qui est originale du fait de son rôle d'entrée en matière sur un période allant jusqu'aux années 1960.</p> <p>Enjeu majeur de montrer, la volonté, sinon de tourner la page de la guerre, en tous les cas d'en tirer toutes les conséquences pour construire un ordre mondial nouveau sur les ruines d'une « Europe barbare »</p> <p>Insister dès lors sur le contraste entre la dévastation de l'Europe, la déstructuration des sociétés européennes (cf. K. Lowe <i>l'Europe barbare</i>), et la volonté d'un ordre mondial fondé sur l'affirmation des droits de l'homme, et des outils, au moins en Europe, qui peuvent leur donner corps dans le cadre de l'État providence. Évoquer également dans ce cadre la volonté d'amener à de nouvelles régulations économiques en tirant les enseignements de la crise de 1929.</p> <p>Amener en parallèle à cette image de préparation à des « lendemains qui chantent » l'affirmation d'un nouveau cadre géopolitique issu des décombres de l'ordre européen détruit : l'affrontement E/O. Dans cette perspective naissance de l'État d'Israël relevant à la fois de l'affirmation renouvelée après la Shoah de l'idée sioniste que d'une construction d'un nouvel État rendue possible par l'affaiblissement britannique et de l'ordre mondial d'avant-guerre... non sans tension et conflits nouveaux.</p>	<p>Insister sur les grands principes d'un nouvel ordre mondial plus que sur le détail événementiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 15 mars 1944 : le programme du CNR ; Evoquer l'importance du programme du CNR dans la construction de l'État providence et dans la réaffirmation des grands principes Républicains. Évoquer certaines dimensions nouvelles en termes de droits citoyen et notamment la reconnaissance nouvelle de la place des femmes.</li> <li>▪ 1948 : naissance de l'État d'Israël ; Evoquer le rôle nouveau de l'ONU dans la naissance de l'État d'Israël, mais aussi celui, décisif, des deux Grands, et l'impossibilité en parallèle des britanniques de tenir leur mandat sur la Palestine. Amener l'idée de conflit israélo-palestino-arabe à partir de la naissance de l'État d'Israël, conflit dont la dimension est alors nationale, conflit dont la logique profonde n'est pas celle de la Guerre froide même si des connexions avec elle se font jour.</li> <li>▪ 25 février 1948 : le « coup de Prague ». Avec le coup de Prague mise en évidence de la prise de pouvoir par les communistes en Europe de l'Est dans un pays où le PC n'était pas majoritaire lors des premières élections de l'après-guerre. Mise en évidence des dangers de la politique de la « chaise vide » après la</li> </ul>

			<p>démission des ministres communistes en février 1948. Evocation de la portée internationale de l'événement dans un pays qui faisait figure de bastion de la démocratie en Europe centrale</p>
<p><b>Chapitre 2. Une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du Tiers Monde.</b></p> <p>Ce chapitre montre comment la bipolarisation issue de la Guerre froide interfère avec la décolonisation et conduit à l'émergence de nouveaux acteurs.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les modèles des deux superpuissances et la bipolarisation ;</li> <li>-les nouveaux États : des indépendances à leur affirmation sur la scène internationale ;</li> <li>-la Chine de Mao : l'affirmation d'un nouvel acteur international ;</li> <li>-les conflits du Proche et du Moyen-Orient</li> </ul>	<p>Articulation dans un même chapitre de la bipolarisation et de l'émergence du Tiers Monde constituant un aspect assez nouveau dans ce programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Enjeu fort dès lors d'insister sur la logique des deux processus.</li> <li>-Sur le fonctionnement des deux modèles, important de rester sur les traits saillants et de montrer en quoi ils constituent des modèles, par exemple à partir des deux doctrines Truman et Jdanov.</li> <li>-Enjeu de montrer le caractère structurant de la bipolarisation et le contexte de « paix impossible, guerre improbable » entre les deux Grands. Montrer en revanche l'ampleur des forces militaires en jeu, les capacités de projection des deux Grands dans le monde y compris avec leurs réseaux d'alliés, la place de la question nucléaire...</li> <li>-L'affirmation des nouveaux États peut faire rapidement état des deux vagues successives asiatique puis africaine et pour préciser la diversité des processus (guerre, situations de tensions, négociation...). Affirmation de ces nouveaux États à questionner au regard de leurs niveaux de développement, dans le cadre d'un monde bipolaire, et avec des institutions internationales sont peu pensées pour leur prêter une place décisionnaire. Si un mouvement d'affirmation se fait jour, tiraillements en son sein, par-delà la formule de « non alignement », du fait des relations entretenues par les uns et les autres avec l'un ou l'autre Grand.</li> <li>-Dans ce contexte, évoquer la progressive affirmation de la Chine comme acteur international (avant 1972), à travers une idéologie « tiers-mondiste » plus qu'un modèle viable, une fois dépassée la phase d'alignement sur l'URSS. Remise en cause à travers cette affirmation de l'ordre</li> </ul>	<p>Quels que soient les éléments mis en avant dans ce chapitre il importe de limiter les approches événementielles. Les lignes de force structurantes doivent être privilégiées afin de faciliter l'intelligibilité des thématiques propres à ce chapitre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>1962 : la crise des missiles de Cuba ;</i></li> </ul> <p>Il s'agit de « La » crise par excellence de la Guerre froide où se combinent à la fois confrontation idéologique, volonté de gains territoriaux face à l'adversaire jusque dans son « pré-carré » et logique de « paix impossible, guerre improbable » à l'âge nucléaire. Insister tout à la fois sur la dimension paroxystique de la crise et sur l'acceptation « d'un seul lit pour deux rêves » à l'issue de celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Les guerres d'Indochine et du Vietnam ;</i></li> </ul> <p>A partir d'un espace partiellement commun aux deux guerres, envisager l'articulation entre Guerre froide et émergence de nouveaux États, en montrant comment dans chacune des guerres les deux éléments se combinent, à parts inégales. Envisager comment le théâtre vietnamien illustre la logique de guerre périphérique au regard de la logique de Guerre froide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>L'année 1968 dans le monde.</i></li> </ul> <p>PPO qui permet, à partir d'une photographie d'un moment précis, et dont la profondeur d'analyse reste à la discrétion de l'enseignant, de montrer à la fois l'emprise de la logique de guerre</p>

	<p>bipolaire et réinscription de la Chine dans la géopolitique planétaire.</p> <p>Conflits du Proche et du Moyen-Orient pouvant être lus jusqu'en 1973 comme à la confluence d'enjeux locaux, des logiques de guerre froide et d'affirmation de nouveaux États. Dans ce cadre, mettre en évidence la matrice du conflit en israélo-arabo-palestinien autour de trois aspects centraux : la dimension de conflit de nationalités plus que de religions alors, la relation complexe Palestiniens/ pays arabes, l'attitude des deux Grands dans les conflits du Moyen Orient et des soutiens qui se construisent progressivement.</p>		<p>froide mais aussi les remises en question de celle-ci. Ce PPO est ainsi pleinement porteur d'une ouverture vers le thème suivant. Il est ainsi possible d'évoquer la signature du Traité de Non Prolifération témoignage de la bipolarisation des relations internationales, les contestations étudiantes dans le monde occidental et le « printemps de Prague » témoignant de la remise en cause des modèles. De même l'offensive du Têt dans la guerre du Vietnam traduit les limites de la logique des guerres périphériques en même temps que la dimension idéologique du conflit dans cette offensive est aussi liée à une mise en valeur calculée dans les médias. Les débuts de la déportation de jeunes urbains chinois dans les campagnes dans le cadre de la Révolution culturelle peut également permettre d'évoquer l'abîme séparant l'enthousiasme idéologique propre à cette expérience permettant une réaffirmation de la Chine sur la scène planétaire, de la réalité vécue.</p>
<p><b>Chapitre 3. La France : une nouvelle place dans le monde.</b></p> <p>Ce chapitre vise à montrer comment la France de l'après-guerre s'engage dans la construction européenne, comment elle cesse d'être une puissance coloniale et retrouve un rôle international, comment elle réforme ses</p>	<p>Chapitre original dans sa formulation qui amène à aborder dans un même mouvement les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> République autour de l'idée d'une « nouvelle place dans le monde ». De ce fait, s'il importe d'amener, par souci de clarté pour les élèves, une approche en trois temps chronologiques du sujet (les fondations de la IV<sup>e</sup> République, la crise algérienne et la fondation d'une nouvelle république, les débuts de la Ve), il est aussi nécessaire de mettre en évidence, les éléments de continuité, par-delà l'année 1958. Dans cette optique, approche centrale du positionnement de la France en Guerre froide, certes membre du « camp occidental », de l'Alliance atlantique à ses débuts, mais qui engage dès les années 1954-56 son propre programme nucléaire civil puis militaire (conséquence de la crise de</p>	<p>Débuts de la construction européenne abordés dans ce chapitre et nécessité de s'y référer ensuite pour saisir les enjeux propres à ses renouvellements à partir des années 1980/90</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>La guerre d'Algérie et ses mémoires</i> ; question à envisager de telle manière à saisir la difficile sortie du statut de puissance coloniale de la France, et les traumatismes que la guerre a suscités sur la longue durée. S'il importe de rappeler la durée et la dureté de la guerre, de montrer que les enjeux politiques et diplomatiques expliquent davantage que la situation militaire proprement dite l'indépendance algérienne, l'approche n'est pas événementielle. Il importera en</li> </ul>

<p>institutions et ouvre davantage son économie. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La IVe République entre décolonisation, guerre froide et construction européenne ;</li> <li>- La crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime</li> <li>- Les débuts de la Ve République : un projet liant volonté d'indépendance nationale et modernisation du pays</li> </ul>	<p>Suez) afin d'affirmer une certaine indépendance. Accentuation vigoureuse de la démarche ensuite, avec le général de Gaulle, et singulièrement après le dénouement de la crise algérienne.</p> <p>-L'engagement européen de la France, conséquence tout à la fois d'une volonté de pacifier les relations intra-européennes mais aussi de voir soudée une Europe de l'Ouest face au bloc de l'Est est également au cœur de l'œuvre de la Quatrième république. On peut ici insister sur la dimension économique de l'engagement européen et l'échec politique de la CED. La poursuite de cet engagement, avec des inflexions fortes, l'idée d'une Europe des nations et la construction d'un axe franco-allemand fort, avec en parallèle le rejet (dans la logique de la vision de l'Europe de Churchill) de l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, par de Gaulle est à évoquer.</p> <p>Question de la décolonisation et de la naissance d'un nouveau régime marquant en revanche une franche rupture. Face à une Quatrième république peinant à faire le deuil de l'empire colonial, mal engagée dans deux guerres de décolonisation, la Cinquième a fini par être le régime de la décolonisation, non sans difficultés et au prix d'un bouleversement institutionnel et de pratiques politiques très conséquents (bien distinguer dans cette optique la base de la Constitution de 1958 de la « seconde naissance » de la 5<sup>e</sup> en 1962).</p>		<p>revanche de faire ressortir que trois guerres sont intimement liées : une guerre franco-algérienne, une guerre algéro-algérienne, une guerre franco-française. Si cette imbrication de trois conflits permet de saisir les enjeux de la crise de 1958, elle permet aussi de saisir la diversité des mémoires de la guerre, les tensions existant entre elles...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Charles de Gaulle et Pierre Mendès-France deux conceptions de la République ;</i></li> <li>▪ <i>La constitution de 1958.</i></li> </ul> <p>Possibilité de relier ces deux PPO, les deux personnages de PMF et CDG donnant une forme d'incarnation aux débats entourant la création de la 5<sup>e</sup> République. Avec PMF comme CDG deux hommes appelés dans l'urgence de situations liées à la décolonisation, images de deux chefs politiques modernes, s'adressant directement à la population (la radio pour PMF, la TV pour CDG), mais dans une perspective de « pédagogue » pour le premier, de force d'impulsion, de « puissance tribunicienne » pour le second. Attachement aux procédures parlementaires, aux débats d'assemblées pour l'un, idée d'affirmer un rôle moteur d'un chef d'État pour le second. A partir de là possibilité d'envisager ce qui sépare la vision « classique » de la République de PMF avec un chef de gouvernement pilote d'une mise en œuvre politique voulue par le Parlement, de la</p>
---	---	--	--



			<p>rupture gaullienne avec le rôle d'impulsion donné aux chefs d'État... avec les procédures et outils institutionnels qui vont avec.</p> <p>Au-delà, et en ouverture, possibilité d'insister sur un PMF dont le discours visait à mettre au centre du débat politique les questions économiques et sociales et CDG accordant sa priorité aux questions régaliennes...</p>
<p><b>Thème 3 : Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991 (10-12 heures)</b></p>			
<p><b>Chapitre 1 : La modification des grands équilibres économiques et politiques mondiaux</b></p> <p>Ce chapitre vise à montrer les conséquences sociales, économiques et géopolitiques des chocs pétroliers (1973 et 1979), dans le cadre d'une crise économique occidentale qui caractérise la période, mais aussi ses profondes évolutions politiques : la démocratie trouve une nouvelle vigueur, de la chute des régimes autoritaires d'Europe méridionale (Grèce, Portugal et Espagne) à l'effondrement du bloc soviétique, tandis que la révolution iranienne marque l'émergence de l'islamisme sur la scène</p>	<p>Chapitre amenant à évoquer de manière synthétique la déstructuration de l'ordre mondial né de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Paradoxe apparent de la période à faire émerger avec d'un côté la réalité de pays occidentaux touchés par une crise économique aux fortes implications sociales et de l'autre des États occidentaux qui semblent servir de modèle durant la période et apparaître comme un idéal qui serait en apparence partout transposable au tournant des années 1989-91.</p> <p>Si les chocs pétroliers sont un élément parmi d'autres dans la nouvelle donne économique internationale qui s'affirme à partir des années 1970, ils constituent un marqueur fort d'un changement d'époque économique. Questionnement à avoir sur l'impact de cette crise et de sa composante pétrolière en évoquant à l'échelle du monde une différenciation croissante des États du Sud avec l'affirmation d'économies rentières, mais aussi de nouvelles formes d'industrialisation par l'insertion dans les échanges internationaux et, en parallèle d'autres pays subissant la nouvelle donne économique.</p> <p>L'entrée dans un nouveau régime de croissance, moins vigoureuse, plus inflationniste et se combinant avec une hausse du chômage et des déficits caractérise en revanche les pays du Nord. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le tournant libéral amorcé à partir de 1979-1981 au Royaume-Uni et aux États-Unis qui remet en cause certains aspects de l'État providence affirmé durant la période précédente.</p>	<p>Éviter une approche purement événementielle de la période. Notamment il est peu utile au regard de la logique du chapitre d'entrer dans une approche circonstanciée des relations E/O à partir du milieu des années 1970.</p> <p>Sur les contenus, enjeu important d'éviter de faire de la révolution islamiste iranienne une sorte de contre-modèle à une démocratie occidentale qui, a</p>	<p>▪ <i>Ronald Reagan et Deng Xiaoping : deux acteurs majeurs d'un nouveau capitalisme ;</i></p> <p>L'entrée sur le nouveau capitalisme des années 1980 par ces deux personnages peut amener à des approches plus concrètes ici. A l'affirmation vigoureuse du « retour de l'Amérique » de Reagan répondent la prudence et les tâtonnements de la stratégie politico-économique d'ouverture sur le monde de Deng Xiaoping. A la libéralisation et à la dérégulation voulue pour l'économie américaine, non sans nuances par exemple en ce qui concerne les industries stratégiques, répondent l'encadrement et le « pas à pas » des réformes engagées par Deng Xiaoping (des ZES à une ouverture plus large...) et la mise en place d'un capitalisme d'État. Mais dans les deux cas, en ces temps de difficultés du modèle soviétique, est affirmée l'idée que l'essor et le développement passent par l'internationalisation des économies.</p>

<p>politique et internationale. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chocs pétroliers : la crise économique occidentale et la nouvelle donne économique internationale ;</li> <li>- libéralisation et dérégulation ;</li> <li>- la révolution islamique d'Iran et le rejet du modèle occidental ;</li> <li>- la démocratisation de l'Europe méridionale et les élargissements de la CEE ;</li> <li>- l'effondrement du bloc soviétique et de l'URSS</li> </ul>	<p>-Enjeu dans ce cadre de l'affirmation d'une « politique de l'offre » (baisse des prélèvements publics, réorientation des dépenses publiques vers le soutien aux entreprises, nouveau cadre juridique levant certains contrôles sur les échanges financiers...) qui s'affirme comme un modèle au regard de la concurrence nouvelle qu'elle génère entre entreprises et États.</p> <p>-Envisager en parallèle les difficultés intérieures de l'URSS (Tchernobyl en étant un symbole) et les apories de sa politique étrangère (échec de l'intervention en Afghanistan, ruineuse course aux armements), mais aussi le développement de la dissidence et des mouvements de contestation en Europe de l'Est traduisant le déclin d'un contre-modèle et d'une contre puissance aux États-Unis et au modèle libéral tel qu'il se renouvelle à partir de 1981. La révolution islamiste iranienne, en soi produit du rejet de l'influence occidentale en Iran, allait d'ailleurs rapidement apparaître comme peu susceptible de constituer un contre-modèle pour le « Tiers Monde » comme la Chine de Mao avait un temps pu sembler l'être, tant il était éloigné des valeurs fondatrices des modernités de l'Europe de l'Ouest, des États-Unis mais aussi des mondes communistes. En parallèle, la fin des régimes dictatoriaux en Europe du Sud et la transition relativement fluide vers la démocratie est à aborder comme permettant le renforcement de l'idée/modèle de démocratie libérale. L'intégration de ces États à la CEE, autant politique et culturelle que véritablement économique, traduit l'attractivité d'un modèle, en même temps que la cohésion relative d'un monde occidental face aux cassures qui se font jour en Europe de l'Est.</p>	<p>contrario, pourrait apparaître comme un modèle s'imposant partout avec la chute de l'URSS. Éviter de présenter l'islamisme comme une nouveauté de la période et de voir dans la révolution islamiste iranienne un élément matriciel. Si l'islamisme iranien a montré un possible, d'autres courant islamistes s'affirment sans forcément avoir de liens avec lui (et parfois en opposition)</p>	<p>▪ <i>l'année 1989 dans le monde</i></p> <p>Approche de l'année 1989 pouvant permettre de faire une sorte de bilan de la période et de positionner à partir d'éléments très concrets nombre de notions clés propres au chapitre. Quelques jalons marquants, comme pour l'année 1968, peuvent être à noter : l'ouverture du rideau de fer et la fin des démocraties populaires constitue l'un des éléments majeurs, traduisant la sortie de la logique de guerre froide. Les événements de la place Tiananmen et la répression du mouvement de la jeunesse chinoise permettent quant à eux de saisir le sens de la modernisation chinoise, allant vers un capitalisme d'État sans libéralisation de la vie politique et sociale. Evoquer 1989 peut aussi amener à aborder la condamnation par l'Ayatollah Khomeiny des <i>Versets sataniques</i> de S. Rushdie et le décès du premier afin de mettre en évidence le rejet du monde occidental lequel, à l'occasion des célébrations du Bicentenaire de la Révolution française, voit un peu vite ses valeurs apparaître comme celles rassemblant toute la planète.</p>
<p><b>Chapitre 2 : un tournant social, politique et culturel, la France de 1974 à 1988</b></p> <p>Ce chapitre souligne les mutations sociales et culturelles de la société</p>	<p>Période choisie originale, allant de la mort de G. Pompidou à la réélection de F. Mitterrand, période articulée à une chronologie politique qui correspond approximativement à la seconde phase de la « Seconde révolution française » (H. Mendras) ou la seconde décennie des « vingt décisives » (J.F. Sirinelli), expressions et ouvrages traduisant l'ampleur des mutations sociales et culturelles de la période.</p>	<p>Dimensions culturelle et sociale de la question largement dominantes</p>	<p>▪ 1975 : la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse : un tournant dans l'évolution des droits des femmes</p> <p>Légalisation de l'IVG pouvant permettre d'évoquer l'ampleur d'un combat (cf. procès de Bobigny par exemple en</p>

<p>française pendant une période marquée par de nombreuses réformes et l'émergence de nouvelles questions politiques. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'alternance politique avec l'élection de François Mitterrand ;</li> <li>- une société en mutation : évolution de la place et des droits des femmes, place des jeunes et démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur, immigration et intégration ;</li> <li>- les transformations du paysage audiovisuel français, l'évolution de la politique culturelle et les nouvelles formes de la culture populaire.</li> </ul>	<p>L'entrée sur la vie politique mérite d'être centrée sur l'alternance de 1981 dans la mesure où elle marque pour la première fois l'accession de la gauche à la Présidence de la République sous la Ve, le fait que fonctionnement du régime n'en soit bouleversé est significatif de son acceptation désormais très large. Mais 1981, ou plutôt 1982-83 avec le tournant dit de la rigueur et 1986 avec la première cohabitation traduisent aussi un certain affaiblissement des rivalités idéologiques et un moment majeur dans ce que Furet, Julliard et Rosanvallon appellent en 1988, <i>la République du centre, la fin de l'exception française</i>. Les mutations de la société française avec ce qui est alors appelé sa moyennisation, mais aussi l'affirmation de nouvelles problématiques et revendications davantage centrées sur les droits des femmes et des hommes, sur l'affirmation de soi, sur la réussite de chacun plus, ou tout au moins autant, que sur les solidarités sociales, sont autant d'éléments caractéristiques de cette « seconde révolution française ».</p> <p>-Dans cette optique, par-delà les effets quelque peu différés dans le temps de la croissance de la période précédente, insister sur les mutations culturelles de la période, le déploiement d'une culture de masse télévisuelle (généralisation de la couverture des chaînes TV, croissance et privatisation du nombre de chaînes et la multiplication des programmes pour « faire diversion »), mais aussi l'explosion des productions culturelles liées aux modèles anglo-saxons... En contre point politique culturelle à partir de 1981 visant à la promotion de « toutes les cultures (y compris de masse, fête de la musique, mais aussi souci de démocratisation réaffirmé de l'accès aux oeuvres...) »</p> <p>-L'affirmation de la jeunesse, « sorte de <i>no man's land social</i> » (P. Bourdieu) est en partie la conséquence de la massification et de l'allongement de la scolarité, même si sa démocratisation reste partielle. Mais elle résulte aussi d'une valorisation sociale et culturelle d'un temps entre adolescence et âge adulte, susceptible de subsumer les différences de classes, et est l'un des éléments les plus</p>		<p>amont) autour d'une question touchant à la représentation de la femme, de la sexualité et de la décision d'avoir ou pas un enfant. Question étant au cœur des mutations sociales et culturelles de la période.</p> <p>L'âpreté des débats parlementaires au moment de la loi Veil, l'argumentation alors développée versant parfois dans la caricature quand il ne s'agissait pas simplement de propos injurieux à l'endroit de S. Veil, le fait que la loi n'ait pu être voté qu'avec les voix de l'opposition, peuvent être évoqués, tout comme le fait que ladite loi s'inscrit dans une démarche « prudente », prise pour 5 ans, traduisant les passions propres au sujet. Il faut attendre les années 1992-1993 pour que le délit d'avortement soit juridiquement supprimé du code civil et que soit créé un délit d'entrave à l'IVG.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1981 : abolition de la peine de mort ; L'abolition de la peine de mort en 1981 s'inscrit dans une revendication de long terme, largement affirmée notamment au XIXe siècle à la convergence de deux questionnements : l'un sur l'erreur judiciaire, l'autre sur l'humanité à avoir à l'endroit d'un condamné. Elle trouve dans le contexte socio-culturel du début des années 1980 et dans le cadre de l'alternance de 1981 un moment propice pour pouvoir devenir une réalité. Si en 1981 les Français restent divisés sur le</li> </ul>
--	---	--	--

	<p>caractéristiques des mutations sociales et culturelles de la période... en lien aussi avec la jeunesse et les débuts de l'âge adulte des baby-boomers.</p> <p>La question de l'immigration, si elle s'inscrit par certains aspects dans l'idée d'une lutte pour les droits des populations nouvellement arrivées en France, paraît cependant quelque peu en décalage avec ces mutations sociales et l'idée d'une société « moyennisée » tant elle est d'abord une question de dignité d'un groupe (cf. question du regroupement familial, « marche des beurs » de 1983...). Le sujet redevient l'objet de débats politiques, parfois haineux, non sans lien avec certaines mémoires de la guerre d'Algérie du fait de l'origine de certains migrants, décrochée de la question ouvrière à laquelle elle était, dans les années 1950-60, très liée.</p>		<p>sujet, l'abolition peut être adoptée grâce à l'impulsion décisive du nouveau président Mitterrand qui en avait fait un axe de campagne électorale, traduisant sa volonté de changement. Il est à noter que certains députés de l'opposition, à commencer par J. Chirac, ont voté pour l'abolition, dont l'histoire ne s'arrête pas en 1981 puisqu'elle est rendue inconstitutionnelle en 2007.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'épidémie du SIDA en France : recherche, prévention et luttes politiques.</li></ul> <p>Enjeu de la question portant d'abord sur l'identification et la connaissance SIDA et notamment l'établissement de la distinction entre personne séropositive et personne malade. Questionnement aussi sur les « secteurs » sociaux de transmission de l'épidémie avec une lecture de ceux-ci qui passe progressivement et rapidement d'une vision du SIDA vue comme une maladie marginale confinée à quelques groupes minoritaires à une maladie susceptible de toucher tout un chacun (cf. emblématique la chanson de Barbara « Sid'amour à mort »). C'est dans ce cadre que se comprend le développement de campagnes de prévention d'ampleur et notamment la première de grande ampleur lancée par Mme Barsach à partir de 1986. C'est aussi dans ce cadre que se comprend un autre enjeu social majeur : l'acceptation et la normalisation</p>
--	---	--	--

			de l'homosexualité (masculine). En ce sens cette question est au cœur des mutations sociales de la période.
<b>Thème 4 : Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits (8-10 heures)</b>			
<p><b>Chapitre 1 : Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux</b></p> <p>Ce chapitre vise à éclairer les tensions d'un monde devenu progressivement multipolaire en analysant le jeu et la hiérarchie des puissances. Seront mises au jour les formes et l'étendue des conflits ainsi que les conditions et les enjeux de la coopération internationale. On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les nouvelles formes de conflits : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances ;</li> <li>- les crimes de masse et les génocides (guerres en ex-Yougoslavie, génocide des Tutsi) ;</li> <li>- l'effort pour mettre en place une gouvernance mondiale face aux défis contemporains (justice</li> </ul>	<p>Chapitre visant à tracer à grands traits les lignes de force de la géopolitique planétaire après la guerre froide. Il entretient des liens assez étroits avec le thème 2 de géographie (territoires dans la mondialisation). A noter que la période chronologique embrassée par ce chapitre (et les suivants) est d'ores et déjà la plus longue du programme. Approches devant amener l'idée que dans le monde de l'après guerre froide la paix est devenue un peu moins impossible et la guerre beaucoup moins improbable, selon la formule de P. Hassner.</p> <p>Insister ici sur l'affirmation des EU comme seule très grande puissance dans les années 1990 (« hyperpuissance ») puis la progressive réaffirmation de nouvelles puissances, se traduisant notamment par une course aux armements renouvelée dans les années 2000/2010, mais aussi des foyers de tensions et conflits ouverts localisés... sans que les nouvelles grandes puissances s'affrontent directement. En revanche soutien à certains protagonistes. Les blocages et difficultés de fonctionnement des grandes institutions internationales sont aussi liés à cela.</p> <p>Face à ces renouveaux des puissances, s'il existe une évolution de certains États ou territoires vers des relations entre les populations les composant moins inégalitaires et/ou allant vers une pacification (Afrique du Sud, Irlande du Nord...), ailleurs, l'affaiblissement ou la faillite de certains États mais aussi les (re)constructions identitaires et des mémoires de communautés distinctes sont à l'origine de conflits internes aux États qui en accélèrent l'affaiblissement... ou l'éclatement. Dans un certain nombre de cas il s'agit de guerres entre populations amenant à de nouveaux génocides, au nom du « nettoyage ethnique », sans que les grandes puissances parviennent à agir toujours efficacement face à ces crimes. Dans d'autres les nouveaux</p>	<p>Le fait que la période soit la plus longue de tout le programme dès sa première mise en œuvre (29/ 30 ans) amène à éviter plus qu'ailleurs toute approche événementielle fine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fin de l'Apartheid en Afrique du Sud</li> </ul> <p>La fin du régime d'Apartheid en Afrique du Sud présente l'exemple d'une sortie réussie d'un régime de ségrégation raciale, sans affrontements lourds alors même que les tensions et ressentis entre communautés étaient particulièrement vives. Elle présente aussi l'espoir d'affirmation d'une puissance remodelée au Sud de l'Afrique. Cette sortie s'inscrit dans une évolution prenant sa source avant 1990. D'abord dans le déséquilibre démographique croissant entre les populations noire et blanche du pays. Ensuite dans le régime de sanctions pesant sur l'Afrique du Sud depuis les années 1980 même si son application a été à géométrie variable, enfin dans un certain nombre de mesures prises avant 1989 assouplissant le régime d'Apartheid (fin d'interdiction des mariages mixtes en 1986 p. ex.) non sans susciter un raidissement des plus conservateurs.</p> <p>La fin de la guerre froide a cependant constitué un adjuvant puissant à la fin du régime de ségrégation raciale avec notamment la fin de la lutte contre les forces communistes de l'Angola voisin, l'autorisation du parti communiste et du Congrès National Africain (ANC) principale force représentative des populations noires en 1990 prélude à la fin</p>

<p>internationale, réfugiés, environnement).</p>	<p>conflits prennent des formes asymétriques, guerre du faible contre le fort, guerre de la ruse s'opposant à la guerre de la force, mais qui en retour peut générer des conflits dans lesquels sont pleinement impliquées la force des grandes puissances (Cf. guerre en Afghanistan et en Irak). Insister cependant sur le fait que, par-delà l'image de chaos et de champ de rivalités de puissances que le monde contemporain peut donner, existent des actions visant à mieux prendre en compte les maux du temps. Si les résultats concrets restent limités (cf. reconnaissance de la Cour Pénale Internationale, mise en œuvre du protocole de Kyoto et des accords de Paris sur le climat...) elles permettent de faire émerger ces questions sur la scène mondiale quitte à ce que d'autres acteurs que les États s'engagent à les prendre en compte (cas d'un certain nombre d'États au EU s'opposant au rejet des accords de Paris par le président Trump).</p>		<p>de l'Apartheid en 1991, et parachevée par la victoire électorale de l'ANC en 1994 et l'accession de N. Mandela à la présidence de la « nation arc en ciel ». Se pose cependant la question du passage d'un régime de ségrégation raciale à un état d'inégalités sociales fortement marquées par les origines ethniques des populations constituant un frein à l'affirmation de l'Afrique du Sud.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 11 septembre 2001. Les attentats de New York et Washington du 11 septembre 2001 apparaissent comme une pleine mise en lumière des formes nouvelles de conflit, amenant à envisager le terrorisme international et ses mutations, ainsi que la notion de conflit asymétrique. Enjeu de présenter comment une opération de l'envergure des attentats ayant touché à la fois les tour jumelles de NY et le Pentagone à Washington, ont pu être pilotés à partir d'un État déstabilisé, l'Afghanistan, comment l'hyperpuissance américaine focalise au début des années 2000 les tensions et a pu organiser sa riposte, avec ses alliés, après cette attaque terroriste : intervention en Afghanistan sous l'égide de l'ONU où existait -chose rare- un consensus, puis second temps d'intervention en Irak avec une affirmation unilatérale des EU mais aussi l'idée de mener une guerre de « contre-insurrection », qui est une des dimensions de la guerre asymétrique...</li> </ul>
<p><b>Chapitre 2 : la construction</b></p>	<p>Question assez classique ici qui est abordée en lien avec le 3<sup>e</sup> thème de géographie, qu'elle contribue à ancrer dans le temps.</p>	<p>Attention à des approches du fonctionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Le tunnel sous la Manche.</i></li> </ul>

<p><b>européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question</b></p> <p>Ce chapitre vise à contextualiser les évolutions, les avancées et les crises de la construction européenne. On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le passage de la CEE à l'Union européenne : évolution du projet européen et élargissements successifs ;</li> <li>-Europe des États, Europe des citoyens : référendums et traités (Maastricht, traité constitutionnel de 2005, traité de Lisbonne...).</li> </ul>	<p>Si l'idée d'une Union européenne au sein desquelles les coopérations entre États membres se renforcent, notamment avec une monnaie unique remontent à avant 1991-92 et au traité de Maastricht qui leur donnent corps, c'est dans le contexte de l'après-guerre froide et de la chute du « rideau de fer », qu'elles voient le jour. Dans ce cadre, sont menés les deux processus d'élargissement (à de nouveaux États) et d'approfondissement (des relations entre États) dont les origines et les logiques sont différentes. Leur mise en œuvre concomitante mais ne pouvant être menée au même rythme compte-tenu des écarts de développement existant entre États européens, est à l'origine d'une Europe à géométrie variable, susceptible d'alimenter un certain euroscepticisme. Celui-ci se nourrit aussi de la place accordée aux citoyens de l'UE dans son fonctionnement. La question peut s'entendre à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-quelle place est donnée aux citoyens européens lors des grands choix d'orientation de la CEE puis de l'UE faits par les chefs d'État (question du référendum danois de 1992, des référendum français et néerlandais de 2005...) ?</li> <li>-quelle place est donnée aux citoyens européens dans le fonctionnement ordinaire de l'UE (quel rôle du Parlement notamment) ?</li> <li>-si l'Europe des États est une réalité, si son existence sur la scène internationale semble plus que jamais aller dans le mouvement de continentalisation des institutions et des politiques allant de pair avec la mondialisation, la complexité même des dispositifs mis en œuvre, leur manque de dimension concrète parfois, leur apparence de contraintes imposées de l'extérieur (alors même qu'il s'agit toujours de choix de chefs d'État et de gouvernement) constituent autant d'éléments de remise en cause de son bien-fondé.</li> </ul>	<p>de l'UE en termes de schémas institutionnels qui sont très complexes et apportent peu aux élèves.</p>	<p>Projet du tunnel sous la Manche engagé dans les années 1980 et traduisant, alors, l'ancrage européen du Royaume-Uni. Inauguration en 1993 et développement du trafic via le tunnel traduisant la dynamique d'ouverture européenne. Mise en place du tunnel ayant aussi un effet important sur les territoires concernés par le développement des flux transmanche (cf. cas de Lille)... à relier au programme de géographie. Enjeu cependant de voir les évolutions des flux et la question des contrôles frontaliers avec le Brexit...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>L'euro : genèse, mise en place et débats.</i></li> </ul> <p>Mise en place de l'Euro partant d'un souhait affirmé dans les années 1980 de mieux coordonner les économies européennes les uns par rapport aux autres (aller plus loin que le contrôle du « serpent monétaire européen » d'alors). Enjeu de la création d'une monnaie commune interrogeant cela dit la souveraineté des États. Enjeu notamment visible au regard des critères économiques « de convergence » nécessaires pour les États disposant de l'Euro (déficit, dette, niveau des taux d'intérêt), parfois contestés au regard de la perte de souveraineté des États qu'ils entraînent et de l'image d'un Euro qui aurait été une sorte de Deutsche mark imposé à l'UE. Comme pour le tunnel sous la Manche l'Euro est un projet d'avant 1991 mais dont la réalisation ne</p>
--	---	--	---

			<p>fut effective qu'après avec une mise en place à envisager dans une Europe élargie et aux disparités accrues. Le fait que l'Euro ne soit pas la monnaie de toute l'UE illustre en un sens pleinement la difficile articulation entre élargissements et approfondissements de la construction européenne.</p>
<p><b>Chapitre 3 : La République française</b> Ce chapitre vise à montrer les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française, qui réaffirme des principes fondamentaux tout en s'efforçant de s'adapter à des évolutions de la société.</p> <p>On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Cinquième République : un régime stable qui connaît de nombreuses réformes institutionnelles ;</li> <li>- la réaffirmation du principe de laïcité (2004) ;</li> <li>- les combats pour l'égalité ainsi que l'évolution de la Constitution et du Code civil en faveur de nouveaux droits (parité,</li> </ul>	<p>Question conclusive sur la République centrée sur le régime politique, son fonctionnement et la manière de prendre en considération les questions nouvelles d'ordre sociétal, plus que social. Il importe dans ce cadre de faire émerger la dimension évolutive de la Cinquième République, régime dont la Constitution connaît de nombreuses révisions (inutile de les dénombrer) qui se seraient traduites en d'autres temps par des changements de Constitution.</p> <p>Dans cette optique, après avoir montré comment la Ve est devenue un régime largement accepté et s'adaptant à des configurations politiques différentes, comme la cohabitation, (en lien avec le chap. 3, partie 3), il importe d'envisager quelques axes centraux des réformes institutionnelles notamment en matière d'organisation des pouvoirs et de l'État notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la réforme du quinquennat et la présidentialisation renouvelée du régime mais aussi une exposition du Président plus forte aux aléas de la conjoncture,</li> <li>-l'intégration à la Constitution de caractère décentralisé de la République française, fruit d'une évolution au long cours mais à l'articulation de deux logiques distinctes : prendre davantage en compte les idées et initiatives émanant des territoires, développer des modes d'organisation des pouvoirs publics nouveaux, perçus comme plus efficaces.</li> </ul> <p>Face aux évolutions de la société française, la République est caractérisée d'un côté par une réaffirmation d'un certain nombre de principes, comme celui de laïcité en en donnant une lecture allant dans le sens d'un affichage visible et destiné à en faire vivre le caractère matriciel pour tout futur</p>	<p>Sur les différents points propres à ce chapitre il importe d'éviter de faire de longues énumérations de textes législatifs qui n'apportent que peu aux élèves. Il s'agit plutôt d'insister sur les logiques d'ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>La parité : du principe aux applications</i> PPO permettant de préciser que la parité (comme la laïcité) est un principe, lequel permet de faire vivre des valeurs, et non une valeur au sens strict. Il peut être important de rappeler l'ancienneté de la question dans un pays où les femmes n'ont le droit de vote que depuis 1944 et la multiplication des mesures législatives depuis 2000 en la matière... jusqu'à la réforme Constitutionnelle de 2008. Pour autant insister aussi sur les inégalités persistantes en matière de représentation politique, de responsabilité économique, de salaires...</li> <li>▪ <i>L'approfondissement de la décentralisation</i> PPO devant autant que possible éviter d'être une longue présentation de mesures législatives visant à ancrer toujours plus en profondeur le caractère décentralisé de la République. Insister ici sur l'essentiel : les logiques, distinctes, qui ont présidé à la décentralisation (donner de l'autonomie et faire confiance aux acteurs territoriaux / trouver une meilleure</li> </ul>



<p>PACS, évolution du mariage...).</p>	<p>citoyen français, de l'autre par la prise en compte de nouvelles demandes sociétales s'inscrivant dans une logique d'affirmation des individus dans le respect d'autrui et de l'égalité de dignité de chacune et chacun. Dans cette optique, aussi bien la parité que les textes législatifs consacrés aux évolutions des unions civiles ne peuvent être considérés comme des mesures catégorielles mais bien comme des mesures visant à reconnaître l'égalité de toutes et tous devant la loi ou compenser, dans le cas de la parité, des inégalités de genre à travers une mesure d'égalité des sexes.</p>		<p>efficience dans l'action publique en réduisant le rôle de l'État. Insister sur le jalon de 2003 avec l'entrée de la notion de République décentralisée dans la Constitution puis quelques points phares des textes législatifs allant jusqu'à la loi NOTRe (2015) : assignation de compétences précises à chaque collectivité traduisant la difficulté en amont à penser l'autonomie des collectivités, statut particulier des métropoles, maillage régional transformé, traduisant l'ampleur des questionnements sur les mailles pertinentes d'action au regard des missions et enjeux de développement relevant des différentes collectivités...</p>
--	---	--	---

## Programme de géographie, classe de Terminale

Questions et commentaires	Enjeux majeurs	Points de vigilance	Place des études de cas
<b>Thème 1. Mers et océans : au cœur de la mondialisation (13-15 heures)</b>			
<p><b>Questions :</b>  <b>Mers et océans : vecteurs essentiels de la mondialisation.</b>  <b>Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation.</b></p> <p>La maritimisation des économies et l'ouverture des échanges internationaux confèrent aux mers et aux océans un rôle fondamental tant pour la fourniture de ressources (halieutiques, énergétiques, biochimiques...) que pour la circulation des hommes et les échanges matériels ou immatériels.  L'importance des routes et les itinéraires diffèrent selon la nature des flux (de matières premières, de produits intermédiaires, industriels,</p>	<p>Nécessité de réinvestir les notions vues : en seconde sur les ressources et la fragilité des équilibres sociétés humaines/environnement  en première sur les espaces productifs et les constructions de chaîne de valeur ajoutée.  Enjeu central que de saisir la notion de maritimisation du monde allant de pair avec celle de mondialisation. Accroissement très rapide des échanges maritimes depuis les années 1970 desquels dépendent désormais une part conséquente de la vie économique planétaire.  Evoquer dans ce cadre les mutations technologiques des transports maritimes (conteneurisation, gigantisme des navires, accélération des transits...), mais aussi les renouvellements (coûteux) des ports avec avancée des organismes portuaires vers les fronts de mer et les questionnements autour de la notion classique de triptyque portuaire au regard des mutations des transports maritimes.  Envisager l'évocation des grands flux maritimes planétaires mais aussi des structures de communication transocéaniques (câbles sous-marins) et leur inégale répartition à l'échelle planétaire → Flux et infrastructures maritimes reflétant de ce fait les inégalités des</p>	<p>Eviter de faire en enseignement de tronc commun le jalon sur les « frontières » maritimes du programme de spécialité de première.</p>	<p>Les études de cas sur ce thème doivent d'emblée être situées à plus petite échelle afin de saisir leurs enjeux propres, notamment autour de l'articulation entre flux les traversant, ou qu'elles alimentent et questionnement sur l'appropriation des espaces maritimes concernés.</p> <p style="text-align: center;">- <i>Le golfe Arabo-Persique : un espace au cœur des enjeux contemporains.</i></p> <p>Etude de cas sur le Golfe arabo-persique amenant à se questionner sur un espace à la fois zone de passage majeure des flux pétroliers mondiaux et espace d'exploitation et de production (off shore) d'hydrocarbures.  Question majeure concernant la délimitation des zones d'exploitation des différents États riverains. Et question d'autant plus délicate que les puissances riveraines du Golfe entretiennent de fortes rivalités entre elles.  Enjeu majeur dans ce contexte des positionnements géostratégiques des puissances extérieures à la zone dans cet espace (EU, France, Chine...)</p>

<p>d'informations...). Mais les territoires sont inégalement intégrés dans la mondialisation. Les routes maritimes et les câbles sous-marins, tout comme les ports et les zones d'exploitation, restent concentrés sur quelques axes principaux. D'importants bouleversements s'opèrent, ce qui accroît les enjeux géostratégiques et les rivalités de puissance, notamment autour des canaux et des détroits internationaux. La mise en valeur et l'utilisation des mers et des océans relèvent d'une logique ambivalente, entre liberté de circulation et volonté d'appropriation, de valorisation et de protection. La délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) est aujourd'hui la principale cause de tensions entre les États en raison des ressources présentes dans ces zones et de la volonté de ces États de les exploiter.</p>	<p>échanges mondialisés et les rôles différenciés d'impulsion, de complémentarité, de dépendance ou d'évitement selon les territoires. Enjeu majeur aussi de l'exploitation des ressources marines au regard de l'accroissement de la population mondiale, de nouveaux besoins, des évolutions de goûts... Triple intérêt dans ce cadre des mers et océans du fait de leur apport possible en ressources alimentaires, avec un risque fort d'épuisement de certaines d'entre elles, des ressources en minerais et en énergie fossile même si leur exploitation peut générer des pollutions et/ou des perturbations/ destructions des milieux marins, des ressources en énergie renouvelables (exploitation des vents, des courants et mouvements marins, de l'énergie thermique des mers). Inégalités fortes des États de ce fait face à la possibilité d'exploiter ces ressources. Maritimisation générant de ce fait tout à la fois et de façon ambivalente une demande de liberté de circulation sur les mers et une volonté d'appropriation des espaces maritimes. Enjeu majeur que celui de la définition d'un cadre d'usage des espaces maritimes : selon l'exploitation/ l'usage qui en est fait, selon l'éloignement des côtes et selon leur configuration (mer ouverte, détroit...). Mais tensions entre États aujourd'hui sur la délimitation des espaces maritimes appropriés. Importance aussi du développement des marines de guerre dans le monde, à commencer par la marine chinoise, afin de défendre la liberté de circulation dans certaines zones « à risque », ailleurs de pouvoir contrôler les ZEE, mais de se prémunir du risque aussi d'attaques sur les câbles sous-</p>		<p>- <i>La mer de Chine méridionale : concurrences territoriales, enjeux économiques et liberté de circulation.</i></p> <p>Mer de Chine méridionale constituant l'un des cœurs de l'économie mondiale du fait de la puissance acquise par ses riverains, les flux de marchandises qui traversent la zone... Enjeu majeur tout à la fois de pouvoir faire en sorte que la circulation soit libre dans la zone allant de pair avec des ambitions territoriales affirmées. Question de l'appropriation des ZEE pleinement posée ici. Pour la Chine enjeu majeur de pouvoir s'affirmer comme puissance dominante de la zone et souhait de conquête de différents archipels de la zone pour réaffirmer sa souveraineté et sa puissance (cf. par exemple l'appropriation par la Chine d'une partie de l'archipel des Spratleys et la construction depuis 2013 de la « grande muraille de sable » ie 7 bases largement militarisées). Enjeu stratégique aussi d'un meilleur contrôle des mouvements des flottes américaines. Mais enjeu en termes de ressources, notamment halieutiques aussi. Forts risques de heurts dans la zone du fait de la montée en puissance des marines de guerre, notamment la marine chinoise,. Questionnement aussi sur les réseaux d'alliances, avec nombre d'États de la zone ayant l'allié américain, puissance extérieure à la zone, comme partenaire majeur. Au regard de cet accroissement d'armes dans la zone, risque de conflit assez conséquent.</p> <p>- <i>L'océan Indien : rivalités régionales et coopérations internationales.</i></p>
---	---	--	---

	<p>marins (enjeu de maintien des communications, mais aussi de localisation des espaces de stockage de données...).</p>		<p>Etude de cas de l'océan indien devant être envisager clairement dans l'articulation entre les deux termes ouvrant à la construction de la problématique : « rivalités régionales et coopérations internationales », ces deux termes se situant à des échelles potentiellement différentes. Importance d'avoir une vision d'ensemble de l'Océan indien avec un ensemble de golfes, détroits et canaux stratégiques au Nord Ouest et à l'Est de celui-ci et une immensité océanique au Sud avec un ensemble d'îles et d'archipels, parfois très isolés. Si l'océan indien est un espace majeur des échanges planétaires, se pose la question de son contrôle par la puissance dont il tire son nom mais dont les ambitions maritimes sont relativement récentes. Si des rivalités existent entre l'Inde et certains de ses voisins (Pakistan...), enjeu aujourd'hui du déploiement de la Chine, soucieuse de la maîtrise de ses routes maritimes dans l'Océan indien (militaire, implantations portuaires : implantations dites du « colliers de perles » chinois...). Rivalités se traduisant par l'essor des marines de guerre. C'est face à ces tensions qu'il faut comprendre le développement de partenariats par exemple de l'Inde avec l'Iran ou avec les Etats de l'ASEAN, mais aussi dans une perspective « indo-pacifique » en matière sécurité maritime, ainsi avec le Japon et l'Australie, mais aussi les États-Unis.</p> <p>Importance aussi s des coopérations des pays / territoires riverains de l'Océan indien, parfois avec des partenaires extérieurs qui conservent ainsi une implantation dans la zone, pour envisager le devenir d'espaces maritimes et</p>
--	---	--	---

			<p>littoraux fragiles et confrontés à de nouvelles menaces (pollutions marines, question des stocks halieutiques, enjeu climatique...)</p> <p>- <i>Le détroit de Malacca : un point de passage majeur et stratégique.</i></p> <p>Etude de cas sur le détroit de Malacca permettant d'envisager l'un des principaux points de transit du commerce international avec plusieurs centaines de navires le traversant chaque jour, non sans contraintes au regard de la configuration physique des lieux. Enjeu de la question des détroits, espace de libre circulation mais dont certains territoires riverains tirent profit ou cherchent à tirer profit du fait du développement de fonctions d'entrepôt (Singapour...). Enjeu des risques de blocage pour le commerce en cas d'attaque d'où, et non sans tensions, l'essor de marines guerre d'États tributaires du détroit pour leur développement (Chine), mais aussi de projets de contournement (Canal de Kra), qui peuvent susciter l'inquiétude de certains États comme Singapour du fait d'une éventuel redéploiement des flux.</p>
<p><b>Question spécifique sur la France : la France une puissance maritime ?</b></p> <p>La France (métropolitaine et ultramarine), du fait de ses départements et territoires d'outre-mer, contrôle la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale</p>	<p>Enjeu majeur de la question articulé autour de la puissance de la France dans un monde maritimisé. Question à envisager à partir de plusieurs entrées :</p> <p>-la possession d'espaces maritimes en propres et plus particulièrement la 2<sup>e</sup> ZEE du monde, mais pour en faire quoi ? Quelle exploitation/ surexploitation ? Avec quelles possibilités de contrôle face à l'extérieur ?</p> <p>-la possibilité d'être une puissance susceptible d'animer et structurer les flux maritimes à</p>	<p>Éviter d'envisager à l'échelle française la globalité du thème tel qu'il est abordé de façon générale dans la première partie</p>	

<p>et s'affirme encore comme une puissance maritime malgré la perte de compétitivité de ses ports. Les mers et océans demeurent, pour la France, des enjeux à la fois économiques, environnementaux et géostratégiques.</p>	<p>travers ses flottes, la maîtrise de câbles sous-marins, la puissance de ses ports... -la capacité de défense et de projection militaires avec une marine considérée comme la troisième du monde aujourd'hui, une force de projection planétaire, un contrôle d'une vaste ZEE avec des moyens à la projection forcément limitée du fait des distances, du nombre d'unités navigantes...</p>		
<p><b>Thème 2. Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation (13-15 heures)</b></p>			
<p><b>Questions :</b> <b>Des territoires inégalement intégrés dans la mondialisation.</b> <b>Coopérations, tensions et régulations aux échelles mondiale, régionale et locale.</b> La mondialisation contemporaine conduit à l'affirmation ou à la réaffirmation de puissances et à l'émergence de nouveaux acteurs. Les territoires, quelle que soit l'échelle considérée (États, régions infra- et supra-étatiques, métropoles...) ont inégalement accès à la mondialisation. La distance est encore un facteur contraignant, d'autant plus que des protections et des barrières sont mises en</p>	<p>Premier axe de questionnement portant sur l'impact de la mondialisation et de l'accroissement des flux sur les territoires et leur hiérarchisation. Enjeu de comprendre d'une part comment les flux de la mondialisation amènent à des différenciations accrues des territoires entre ceux qui restent à l'écart et ceux qui sont intégrés en distinguant dans ce cadre les territoires moteurs, subordonnés, dominés... Différenciation des territoires à envisager toutes les échelles géographiques. A l'échelle mondiale questionnement à reposer sur la pertinence d'une limite Nords/ Suds. Perte de l'hégémonie des Nords, et notamment déplacements des marchés vers les Suds, en lien parmi d'autres facteurs avec la croissance démographique différenciée N/S. Mais désormais grande diversité des trajectoires des Suds. Aux échelles régionales et nationales interroger les différenciations croissantes entre métropoles intégrés et espaces dans leurs dynamiques et les autres. A l'échelle locale (cf. travail mené sur les métropoles en 1<sup>re</sup> ), questionnement sur la violence et la proximité des contrastes d'intégration à la mondialisation.</p>	<p>Lien à établir avec les programmes de seconde (th. 2 : territoires, populations, développement) et de première (th. 1: métropolisation et th. 2 diversification des espaces et des acteurs de la production)</p>	<p>Études de cas proposées amenant à évoquer des espaces caractérisés par l'importance des contrastes territoriaux en leur sein. Celle-ci est souvent une caractéristique de leur émergence (ou de leur réémergence). Ces espaces ont aussi en commun d'être dans des situations d'interface et d'entretenir dans ce cadre des liens complexes, parfois, ambivalents avec certaines puissances et pôles moteurs de la mondialisation. Dans cette situation les tentatives d'intégration régionale, ou de réaffirmation en tant que puissance, très diverses dans leurs formes comme dans leur portée, peuvent apparaître comme une volonté de se saisir des atouts des situations d'interface pour mieux s'affirmer et sortir de certaines formes d'alignement, ou plus modestement, arriver à affronter certains problèmes communs aux territoires de la zone. Dès lors ces études de cas permettent à la fois d'appréhender la réalité de l'affirmation des puissances dans la mondialisation à travers leurs effets sur les espaces concernés, mais aussi d'envisager certaines tentatives d'affirmation de nouvelles puissances, ou de territoires inscrits dans des logiques évolutives d'associations.</p>

<p>place, limitant les échanges internationaux. La hiérarchie des centres de décision mondiaux est en constante évolution. Parmi les plus grands centres financiers, cinq sont aujourd'hui en Asie, trois en Europe (Londres, Zurich et Francfort) et deux en Amérique du Nord.</p> <p>Concernant les inégalités territoriales, l'Union européenne a permis un rattrapage considérable du sud de l'Europe par rapport au nord. Les disparités inter-régionales se réduisent toutefois plus lentement. Dans le reste du monde, de nombreux accords régionaux économiques se sont réalisés (ASEAN, ALENA, MERCOSUR), mais certains sont peu porteurs de développement.</p>	<p>Enjeu d'autre part de comprendre à travers cette question le « basculement du monde » (L. Carroué) et/ou la « grande émancipation » (M. Foucher) d'un certain nombre d'États jusque-là en situation subordonnée au regard des grands flux d'échanges et de la hiérarchie des puissances et des richesses dans un monde dominé par les États « occidentaux » depuis le XVe/ XVIe siècle. Place relative déclinante des vieux États moteurs des circulations terrestres. Partir ici de la présentation d'un monde devenant polynucléaire avec des centres de décision mondiaux dont la hiérarchie évolue. Insister notamment sur les grands centres financiers mondiaux, mais pas seulement : possibilité de revenir sur la localisation des espaces d'innovation, sur les IDE dans le monde... Intérêt de faire état de l'émergence de nouveaux États. Selon L. Carroué, possibilité de distinguer :</p> <p>4 puissances mondiales (Chine, Russie, Inde, Brésil)</p> <p>5 puissance continentales (Arabie Saoudite, Turquie, Afrique du Sud, Mexique, Argentine)</p> <p>8 puissances régionales potentielles (Iran, Ethiopie, Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Egypte, Nigéria, Pakistan).</p> <p>Ces 17 Etats concentrent la majorité de la population mondiale, près de la moitié de la production planétaire... Quelques grandes séries de facteurs d'autonomisation sont à relever :</p> <p>-renversement des liens d'(inter)dépendance traditionnels (financiers, dettes, FTN...)</p> <p>-dynamique d'autonomisation des pays du Sud avec un accroissement des relations entre eux</p> <p>-logiques d'intégration continentale</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Les îles de la Caraïbe et des Antilles : entre intégration régionale et ouverture mondiale.</i></li> </ul> <p>Si les îles de la Caraïbe et des Antilles sont un espace largement marqué par l'héritage de la colonisation européenne, elles sont caractérisées par une très grande diversité de situations de développement. L'influence étatsunienne et les liens avec différents pays de l'Union européenne sont également très présents. Des tentatives et associations visant à une plus forte intégration régionale existent, encouragées notamment par les puissances oeuvrant traditionnellement dans la région (par exemple à travers la politique d'aide aux régions de l'Union européenne), et pouvant avoir un impact positif sur le développement de la zone... non sans susciter certaines préventions. La zone doit compter avec une ouverture mondiale accrue, tant vers le continent américain et l'Est atlantique que vers l'Ouest et l'Asie. Les flux et trafics en tous genres se développent (tourisme, industrie manufacturière mais aussi flux illicites et/ou illégaux, drogues/ blanchiment d'argent via les paradis fiscaux...), mettant en question les influences, et pouvoirs traditionnels... et non sans susciter des interrogations sur les formes de développement ainsi générées et les potentialités de l'intégration régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>La Russie, un pays dans la mondialisation : inégale intégration des territoires, tensions et coopérations internationales.</i></li> </ul>
--	--	--	--

	<p>Pour autant grande diversité de ces puissances et si elles sont des puissances territoriales ou économiques leur rôle stratégique reste souvent assez mesuré. En outre fragilités internes du fait des déséquilibres de la croissance, d'un développement inégal.</p> <p>Dans cette perspective enjeux majeurs que constituent les régulations possibles pour favoriser un développement moins déséquilibré et lutter contre ces disparités. Dans ce cadre limites fortes aujourd'hui système Onusien et de ses agences en charge du développement économique et social (fonctionnement chaotique traduisant son impossible régulation par les seules puissances occidentales, son incapacité à se réformer en intégrant de nouveaux membres permanents...). Institutions économiques et financières (FMI, Banque mondiale, OMC) souvent contestées du fait des politiques suivies depuis les années 1980. Affirmation d'organisations continentales visant à renforcer les liens entre États voisins et les relations de proximité... mais aussi parfois la puissance de l'un d'entre eux dans une sphère d'influence de proximité. Déploiement d'organisations continentales étant une réponse à la mondialisation. Insister ici sur la multiplication de ces associations, mais aussi sur leur diversité, le degré très inégal d'intégration entre pays membres, pouvant aller d'une zone de libre-échange renforcée, oeuvrant aussi à des relations politique pacifiées entre ses membres mais aux impacts sociaux et territoriaux parfois très contrastés (à la mise en œuvre de politiques communes avec un budget propre et destinées à favoriser</p>		<p>Le cas de la Russie, un pays dans la mondialisation : inégale intégration des territoires, tensions et coopérations internationales.</p> <p>Cas de la Russie à envisager comme celui d'une puissance émergente, ou plus exactement ré-émergente dans la mondialisation, s'insérant dans celle-ci notamment du fait de son contact avec les aires européenne et asiatique, mais aussi grâce au potentiel de l'Arctique, et non plus comme pôle de puissance structurant les relations avec les territoires gravitant autour de lui. Pour autant, tout n'a pas disparu de cette époque (pas si) ancienne connue par la Russie, ce qui pèse dans un certain nombre de tensions liées à l'usage d'autres instruments de puissance que ses armes économiques. En ce domaine, la Russie reste caractérisée par rapport à d'autres émergents par un modèle de développement assez déséquilibré qui reste trop tributaire des seules matières premières et notamment des hydrocarbures. De ce fait , si la Russie est engagée dans de nouvelles formes de coopération internationale un des enjeux majeurs de celles-ci, notamment avec la Chine, est de s'inscrire dans le développement de technologies nouvelles. Enjeu majeur aussi d'un développement du territoire restant très concentré d'abord sur la métropole moscovite puis sur un couloir de métropoles situées au Sud du pays et s'étirant jusqu'au pacifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Les corridors de développement en Amérique latine : un outil d'intégration et de désenclavement.</i></li> </ul>
--	---	--	---



	<p>le développement de certains territoires défavorisés. Possibilité ici d'envisager en parallèle l'impact du développement de l'ALENA (AEUMC) sur le territoire Mexicain avec l'essor des Maquiladoras de plus en plus en profondeur dans le pays, ainsi que des implantations commerciales étatsuniennes mais au détriment parfois de secteurs entiers de l'économie mexicaine, avec les politiques européennes d'aides aux régions défavorisées</p>		<p>Dans une région traditionnellement caractérisée par l'importance des liens avec les États-Unis et donc des relations Nord/Sud, le déploiement de différents axes de développement Est/Ouest traduit une certaine prise d'autonomie par rapport au grand voisin du Nord. Ces corridors, caractérisés par la volonté de développer de grands axes de communication amenant, pour nombre d'entre eux à relier les côtes atlantique et pacifique ont été envisagés à partir du début des années 2000. Dans ces projets sont associés assez régulièrement plusieurs pays, parfois différentes associations d'États d'Amérique du Sud. Ils peuvent amener à une intégration régionale plus forte, non sans que cela puisse conduire à une affirmation accrue du Brésil, puissance émergente dominante à l'échelle de l'Amérique latine. Le développement de ces corridors amène aussi à une ouverture renforcée avec l'Asie-Pacifique, posant la question des rapports de l'Amérique latine à la puissance chinoise. Est ouvert aussi un questionnement sur la solidité de ces projets au regard des « coups de balancier » politiques en Amérique latine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>l'Asie du Sud-Est : inégalités d'intégration et enjeux de coopération.</i></li> </ul> <p>Asie du Sud Est à envisager comme un espace au cœur des échanges planétaires, traversé par une part conséquente des grands flux du commerce mondial et pour partie acteur de ces derniers. L'Asie du Sud Est connaît des formes d'intégration originales des différents pays le composant, caractérisées par une dynamique en « vols d'oies sauvages » avec des types de production de niveaux technologiques inégaux mais en évolutions rapides, favorisant leur décollage. Importance aussi des migrations de</p>
--	--	--	--

			<p>populations entre États de la zone. Liens entre États de la zone mais aussi avec le reste du monde à envisager à partir de cette dynamique et dans le cadre de relations très souples entre États de la zone au sein de l'ASEAN. Projets transfrontaliers ayant eu un rôle majeur dans la dynamique de coopération régionale, notamment à partir de Singapour en direction de ces voisins. Dynamique aujourd'hui de corridors de développement, à travers l'instauration de zones de libre-échange, et de grands axes de transports transnationaux, pour développer certaines zones plus en recul. Cette dynamique rencontre cependant aujourd'hui celle du déploiement des routes de la soie chinoises, traduisant aussi l'influence de plus en plus marquée de la puissance voisine.</p>
<p><b>Question spécifique sur la France. La France : un rayonnement international différencié et une inégale attractivité dans la mondialisation.</b></p> <p>La France affirme sa place dans la mondialisation, d'un point de vue diplomatique, militaire, linguistique, culturel et économique. Elle entre en rivalité avec les autres pays et cherche à consolider ses alliances. La France maintient son influence à l'étranger <i>via</i> son réseau</p>	<p>Question amenant à interroger la place de la France en tant qu'État dans la mondialisation. Questionnement posé à partir des éléments « classiques » de définition de la puissance (diplomatique et militaire, économique, culturelle et linguistique). Enjeu de mettre en évidence ces différentes dimensions de la puissance et comment l'inscription dans la mondialisation de la France apparaît de ce fait pluriel, « multicritères ». Questionnement en termes de puissance amenant de ce fait à évoquer également les partenaires et alliés dans cette affirmation, mais aussi les possibles rivalités, et dans nombre de cas des alliés qui sont aussi des concurrents, notamment dans le cas de nombre de pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Question supposant d'évoquer les différents lieux d'affirmation de la puissance aux échelles européenne et mondiale en interrogeant les facteurs qui peuvent expliquer ces</p>	<p>Si la question ne demande pas d'aborder de façon spécifique les fondements de la puissance, elle suppose de s'appuyer sur le travail mené en classe de première sur « les systèmes productifs français » ainsi que les métropoles, et donc de le réactiver. Attention à des approches « catalogues » par catégories de formes de la puissance ; privilégier des approches spatialisées plus que thématiques</p>	

<p>diplomatique et éducatif, des organisations culturelles, scientifiques et linguistiques (instituts français, Organisation internationale de la francophonie, Louvre Abu Dhabi, lycées français à l'étranger...), mais également à travers les implantations de filiales d'entreprises françaises. Elle attire sur son territoire, plus particulièrement à Paris et dans les principales métropoles, des sièges d'organisations internationales, des filiales d'entreprises étrangères, des manifestations sportives et culturelles aux retombées mondiales, des touristes...</p>	<p>implantations : liens historiques avec la francophonie et les pays francophone, volonté de maintien de liens avec des pays/ territoires avec lesquels la France est traditionnellement liée dans le cadre de liens anciens, volonté de projection vers les pôles émergents/ émergés de la mondialisation traduisant l'adaptation du pays à la mondialisation... Enjeu de ce fait de la question que de montrer les connexions fortes de la France au processus de mondialisation et sa manière de prendre en compte le « basculement du monde ». Evoquer dans ce cadre comment le territoire français constitue un atout dans cette inscription dans la mondialisation, avec une attractivité de ses territoires urbains et ruraux qui en favorise le rayonnement. La fréquentation touristique, la première au monde par le nombre de personnes, en est une illustration, obligeant au demeurant les professionnels du secteur à une adaptation constante aux normes évolutives du secteur. Les métropoles françaises, et pas seulement Paris, à travers les implantations inscrites dans la durée d'institutions internationales (ex. Lyon avec le siège d'Interpol, Strasbourg avec différentes institutions européennes...), d'entreprises étrangères, mais aussi l'accueil de manifestations déployées de façon ponctuelle contribuent tout particulièrement à ce rayonnement. Idée que le territoire français à un rôle de polarisation dans les flux planétaires.</p>		
<p><b>Thème 3. L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes (12-14 heures)</b></p>			
<p><b>Questions :</b> <b>Des politiques européennes entre compétitivité et</b></p>	<p>Questionnement sur la « continentalisation » institutionnelle et politique du monde abordée dans le thème 2 qui est au cœur de l'approche de l'Union européenne dans la mondialisation.</p>	<p>Attention aux approches trop exclusivement « institutionnelles » de la question et/ou qui ne</p>	<p><i>-L'Allemagne : une puissance européenne aux territoires inégalement intégrés dans la mondialisation.</i></p>

<p><b>cohésion des territoires.</b>  <b>L'Union européenne, un espace plus ou moins ouvert sur le monde.</b></p> <p>L'Union européenne présente une grande diversité de territoires, tout en étant l'organisation régionale au degré d'intégration le plus marqué au monde. L'UE est le premier pôle commercial mondial. Elle est cependant exposée à des défis et tensions externes et internes (difficulté à établir une politique commune en matière de défense, d'immigration, de fiscalité...), ce qui limite son affirmation comme puissance sur la scène mondiale.</p> <p>Les politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale visent deux objectifs : d'une part la réduction des inégalités territoriales, d'autre part la valorisation des atouts des territoires des États membres pour faire face à la concurrence mondiale.</p>	<p>Question amenant à aborder la diversité des territoires composant l'UE et comment celle-ci vise à donner, non sans limites ni interrogations quant aux stratégies suivies, une certaine unité à l'ensemble à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un cadre juridique commun dans un certain nombre de domaines de la vie sociale et économique (citoyenneté européenne, normes sociales et environnementales minimales...)</li> <li>-la volonté de construire une Union économique et monétaire (espace Schengen, monnaie commune...)</li> <li>-l'ambition de réduire les disparités entre les territoires qui la composent (politique des « fonds structurels dans les régions en distinguant les régions les plus développées, les régions en transition et les régions les moins développées)</li> <li>-des orientations communes, par exemple en matière de formation, et des dispositifs d'appui à certains projets moteurs pour l'UE dans le cadre de son inscription dans la mondialisation.</li> </ul> <p>Pour autant questionnements lourds sur le fonctionnement et la légitimité même de l'UE aujourd'hui.</p> <p>Certains tiennent à la mise en œuvre des politiques européennes proprement dites. Si les définitions des seuils d'éligibilité aux politiques sectorielles et des dispositifs d'aides européens (PAC, accès aux « fonds structurels »...) amènent à prendre en considération l'ensemble de l'UE pour attribuer des aides sur la base de critères communs (nature et forme de mise en valeur des exploitations agricoles, écarts de niveaux de développement...), l'Union apparaît cependant</p>	<p>seraient qu'une longue déclinaison de dispositifs européens en vigueur. Relier cette question avec le chapitre d'histoire consacré à l'Union européenne depuis 1991 tout en préservant la spécificité de l'approche géographique.</p>	<p>Alors que l'économie allemande est de loin la plus exportatrice et la plus ouverte parmi les pays de l'UE dont la taille s'approche de la sienne, que les exportations allemandes se dirigent majoritairement aujourd'hui hors des frontières de l'UE, l'Allemagne dispose d'une capacité d'affirmation au sein de l'Union européenne qu'elle doit largement à son inscription dans la mondialisation, hors des frontières de l'UE. Situation qui ne va pas sans frictions avec ses partenaires européens au regard d'une vision du monde et d'une inscription dans la mondialisation qui peuvent apparaître parfois divergentes. Cette inscription dans la mondialisation repose sur des dynamiques inscrites tout à la fois dans la longue durée d'une tradition d'excellence notamment industrielle, mais aussi dans certains services (banque, assurance...) et sur des ancrages territoriaux que les recompositions successives de l'espace allemand au XXe siècle ont contribué à modifier. Affirmation d'un réseau métropolitain polycentrique, rôle moteur d'un certain nombre de métropoles du Sud de l'Allemagne depuis 1945, renouveau des métropoles de l'Est et singulièrement de Berlin depuis le début des années 1990, sans qu'elle retrouve pour autant son rôle d'avant 1945 dans la dynamique industrielle du pays, ont contribué à l'inscription de la dynamique allemande dans des formes originales d'intégration de ses territoires dans la mondialisation. A l'échelle nationale, la césure Est-Ouest, ou l'opposition héritée des renouveaux industriels des années 1970/80 entre Nord et Sud, demeurent cependant, même si la réouverture de l'Allemagne vers son hinterland centre européen a permis le</p>
--	---	--	---

	<p>comme un espace à géométrie variable, notamment en matière monétaire, mais aussi douanière. Surtout, et plus encore, un manque de lisibilité et ou d'incarnation de ces dispositifs contribue à alimenter un certain euroscepticisme.</p> <p>D'autres relèvent des attentes différentes des États membres à l'endroit de l'UE (zone de libre-échange, renforcement de l'intégration européenne...), de divergences quant à son articulation à d'autres associations d'États auxquelles ils appartiennent (notamment l'OTAN avec un attachement très fort à la puissance américaine en Europe de l'Est au regard de ce que celle-ci représente vis-à-vis du voisin russe) et, plus généralement de conceptions géopolitiques peu accordées les unes avec les autres. Loin d'être technique la question est dès lors pleinement politique, amenant à s'interroger sur ce qui est entendu à travers le phénomène de continentalisation.</p> <p>D'autres encore amènent à interroger les différentiels de positionnement des pays composant l'UE au sein de l'UE et dans la mondialisation. A une Allemagne insérée pleinement dans la mondialisation par l'importance de ses exportations, de ses activités d'excellence, et d'un commerce extérieur se faisant majoritairement hors UE aujourd'hui, répondent d'autres dynamiques et notamment celles de pays proches en termes de taille et de population, moins ouverts économiquement, dont le commerce est davantage européen-centré... ce qui ne va pas sans alimenter des divergences d'approches de la question européenne.</p> <p>Enjeu clé d'envisager la place de l'UE dans le monde à deux niveaux : son espace de voisinage proche (espace méditerranéen,</p>		<p>renouveau de certains pôles comme Hambourg.</p> <p>Se pose cependant aujourd'hui la question de concurrences nouvelles, comme elle s'est posée pour d'autres pays d'Europe, dans des secteurs et gammes d'activités où elle a jusqu'ici pu jouer de sa réputation d'excellence. Se pose dès lors la question de l'émergence de nouveaux territoires d'innovation, moins en prise avec les héritages brillants sur lesquels la puissance actuelle de l'Allemagne s'est construite.</p> <p><i>- Les transports dans l'Union européenne : un outil d'ouverture, de cohésion et de compétitivité.</i></p> <p>Etude de cas sur les transports dans l'Union européenne ne devant pas être confondue avec la politique des transports de l'Union européenne laquelle n'en est qu'une composante.</p> <p>Enjeu majeur de préciser tout à la fois le rôle majeur de la route dans les transports européens et la densité du maillage en ce domaine, à bien des égards unique au monde et qui ne tient pas qu'aux seules densités de population. Ce maillage routier dense contribue largement à la cohésion des territoires, tout au moins aux échelles régionale et nationale.</p> <p>En parallèle effort important de déploiement de réseaux de transports à haut débit et grande vitesse, routier certes, mais surtout ferroviaire et aérien, sans oublier le travail d'équipement des terminaisons portuaires. Quelques axes majeurs existent, avec un déséquilibre en Est et Ouest de l'Europe notamment pour la grande vitesse, facilitant les échanges et la construction de chaînes logistiques à grande distance, mais aussi la mise en réseau de métropoles et les</p>
--	--	--	--

	<p>frontières avec les puissances russe et turque...) et sa situation à plus petite échelle. Articulation de l'UE avec son espace proche posant la question de sa place dans la population mondiale, mais aussi de la sécurité de ses approvisionnements, de ses frontières et de sa capacité à peser sur les crises des pays voisins. A plus petite échelle, interrogation à avoir sur la capacité des pays de l'UE à pouvoir conserver leur autonomie technologique par-delà leur place dans les flux commerciaux mondiaux, et à peser sur les décisions planétaires.</p>		<p>possibles synergies entre entreprises ou entre sites différents engagés dans un processus de conception ou de production. En ce sens le déploiement de ces réseaux de transports est un facteur de compétitivité des territoires. Le déploiement d'axes à grande vitesse, notamment dans le cadre des schémas européens des transports élaborés depuis plusieurs décennies, s'est largement fait dans un souci d'ouverture entre territoires européens et ont substantiellement modifié le rôle de certaines métropoles (ex. Lille).</p> <p>- <i>La politique agricole commune (PAC) : les effets territoriaux d'une politique européenne.</i>  Etude de cas devant envisager avant tout l'impact territorial d'une politique agricole commune, il ne s'agit en revanche pas d'aborder de façon technique la PAC en tant que telle. Il importe d'en relier les différents éléments aux réalités territoriales envisagées par l'enseignant afin de montrer la présence concrète de la PAC, d'abord en matière agricole. Il peut être intéressant d'entrer sur le sujet par une approche de paysages agricoles et de leurs évolutions, y compris, en Europe de l'Ouest, des années 1980 à nos jours. L'analyse doit cependant dépasser cette première approche pour intégrer une réflexion sur les modèles de développement agricole construits, et au-delà l'impact sur le monde rural. Insister notamment sur le rôle et les héritages de la PAC, 1ere manière ie jusqu'en 1984 avec un fort encouragement à la production et à la compétitivité (via des prix garantis) sur le développement d'une agriculture commerciale ayant amené à d'importants remembrements agricoles et au développement d'exploitations de grande taille caractérisées par la</p>
--	---	--	---

		<p>monoculture dans un certain nombre de zones de plaine, mais aussi au développement de zones d'élevages très intensifs (« modèle » breton...). Evoquer aujourd'hui le rôle de la PAC dans le « verdissement » et la diversification, limitée il est vrai, d'un certain nombre de territoires agricoles avec son basculement progressif vers celle qui existe aujourd'hui : aide à l'hectare (proportionnelle à la superficie en exploitation) apportée aux agriculteurs (et non plus soutien au niveau des prix) avec une part de ces aides attribuée (ou des pénalités si ces éléments ne sont pas respectés) en fonction de la diversification des cultures pratiquées, du maintien de zones de prairies et d'intérêt écologique (ex. haies, arbres isolés...). Il peut être intéressant, au regard des formes d'aides mises en œuvre de montrer la permanence des modèles d'agriculture très productivistes, non sans critiques adressées à la PAC ici, mais aussi l'encouragement à certaines formes nouvelles de développement rural. Apparaît ici un enjeu de cohésion des territoires même si ce volet est plus limité que le premier suscitant interrogations et parfois critiques. Dans cette optique, important d'insérer le second volet de la PAC, l'aide au développement rural, permettant notamment l'encouragement à des formes d'exploitation non agricoles en milieu rural, les aides à l'équipement en services et infrastructures...</p> <p>- <i>La cartographie d'une agglomération industrielle ou technologique en France.</i> Etude de cas pouvant amener à évoquer les évolutions dans la durée d'une agglomération industrielle ou technologique, l'emprise de ces activités sur celle-ci et les transformations</p>
--	--	--

			<p>spatiales qu'elles ont pu connaître. A grande échelle importance d'un travail de repérage et de localisation des éléments traduisant l'ouverture et les liens européens (présence d'entreprises étrangères...). A plus petite échelle évoquer les relations que cette agglomération entretient avec les pays de l'UE dans le cadre de ces activités afin de montrer la profondeur des liens et l'imbrication des échanges économiques. Importance d'amener aussi comment l'Union européenne a pu, selon les cas, soutenir et favoriser le développement de ces activités ou aider à la reconversion de certaines activités industrielles. Enjeu majeur d'envisager différentes échelles d'analyse pour cartographier cette agglomération. A partir des éléments d'analyse concrets dégagés de l'analyse de cette agglomération intérêt de montrer son étroite relation avec les pays de l'UE, comment l'ouverture européenne contribue à la faire évoluer, mais aussi comment l'UE, par ses politiques, peut participer à son développement.</p>
<p><b>Question spécifique sur la France : les dynamiques différenciées des territoires transfrontaliers.</b></p> <p>Les territoires transfrontaliers se caractérisent par des échanges et des mobilités de part et d'autre de la frontière. L'Union européenne encourage</p>	<p>Question sur des territoires transfrontaliers et non des régions transfrontalières, traduisant une certaine diversité de ces derniers, et des territoires inscrits à des échelles variables. La question a un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-mettre en évidence l'ouverture de la France, notamment, mais pas seulement, dans un cadre de coopération pensé à l'échelle de l'Union européenne à travers ces territoires transfrontaliers,</li> <li>-montrer que ces territoires transfrontaliers sont engagés dans des stratégies et projets de développement communs mais visent aussi à devenir des espaces de vie,</li> </ul>	<p>Oublier les territoires transfrontaliers ultra-marins</p> <p>Traiter des régions transfrontalières et non des territoires transfrontaliers : il y a une question d'entité juridico-administrative mais plus encore une question d'échelle géographique.</p>	



<p>les coopérations transfrontalières, en assurant notamment la libre circulation et en instituant un cadre réglementaire. Elle finance des projets et des équipements transfrontaliers par des programmes spécifiques. Les territoires transfrontaliers ont cependant des dynamiques différenciées.</p>	<p>-mettre en évidence la grande diversité de ces territoires au regard des espaces géographiques concernés, mais aussi combien leur développement peut contribuer à changer la physionomie des lieux les composant et, au regard des dynamiques créées, modifier leur articulation et leur place dans le territoire national. Aborder les territoires transfrontaliers c'est aussi aborder à partir de situations concrètes l'impact de la construction européenne et de l'ouverture internationale sur le territoire français.</p> <p>Passage fondamental aujourd'hui de la frontière à celui de territoires transfrontaliers qui englobent désormais la quasi-totalité des frontières terrestres françaises et une bonne part des frontières maritimes. Interrogation de ce fait sur le sens du mot « frontière ».</p> <p>Développement de ces territoires illustrant initialement la dynamique d'ouverture européenne avec des projets de coopération lancés par des acteurs locaux, les premiers dès 1958, et soutenus dans un second temps par l'UE. Interrogation à avoir sur les structures spécifiques à ces territoires mises en place et leur articulation avec les collectivités territoriales « mères » existant dans chacun des Etats concernés.</p> <p>Interrogation à avoir sur les périmètres de ces territoires qui, initialement, s'inscrivaient dans la volonté de voir émerger des Euro-régions en s'inscrivant sur des espaces assez vastes mais qui ont pris des formes plus diverses, ainsi l'hôpital de Cerdagne, l'euro-métropole Lille- Kortrijk-Tournai... Partenariats transfrontaliers pouvant dans un certain nombre de cas déborder du cadre de l'UE.</p> <p>Réalité des territoires transfrontaliers se matérialisant par l'importance des flux</p>		
--	--	--	--

<p>quotidiens en leur sein, résultats dans certains cas de différentiels économiques existant de part et d'autre des frontières concernées, dans d'autres de développement de territoires (cas des Euro-métropoles comme Lille ou Strasbourg) pensés désormais de part et d'autre des frontières.</p> <p>Coopération transfrontalière pouvant prendre des formes très diverses, qu'il s'agisse de grands projets de développement commun (ex. aéroport Bâle-Mulhouse-Fribourg), de lieux de services quotidiens (hôpital de Cerdagne à Puigcerdà), mais aussi d'espaces de vie communs (place transfrontalière Jacques Delors à Lille)...</p> <p>Dynamiques des territoires transfrontaliers inégales. Dans un certain nombre de cas, du fait de la situation de ces territoires au cœur de zones dynamiques européennes (Lille, Strasbourg) et parfois d'enjeux symboliques qui leur sont liés (Strasbourg symbole de la réconciliation franco-allemande) dynamiques fortes liées à la situation transfrontalière et aux projets développés dans ce cadre. Dans d'autres cas dynamiques liées certes à la situation géographique mais aussi à l'ancienneté de la coopération et donc au rôle persévérant des acteurs (cas de la région Bâle-Mulhouse-Fribourg) Ailleurs dynamiques moindres au regard des situations géographiques moins favorables, mais aussi du rôle des acteurs moins percutant. Intérêt de voir cependant les évolutions de ces territoires transfrontalier au regard des évolutions du contexte européen (Brexit...)</p>		
---	--	--

**Thème conclusif – La France et ses régions dans l'Union européenne et dans la mondialisation : lignes de force et recompositions (6-8 heures)**

<p><b>Questions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les lignes de force du territoire français.</b></li> <li>- <b>Des recompositions territoriales à toutes les échelles, entre attractivité, concurrence et inégalités.</b></li> </ul> <p>L'étude de la France et de ses régions vise à interroger le rôle des acteurs, à différentes échelles, dans l'intégration européenne et mondiale, et les effets territoriaux différenciés de cette intégration.</p> <p>L'étude de la région du lycée permet de mobiliser les connaissances acquises sur la France pour les appliquer à une autre échelle d'analyse. Il s'agit d'envisager avec les élèves les territoires de proximité et les divers aspects de leur attractivité. Cette approche leur fournit des clés de lecture pour comprendre leur territoire de proximité.</p>	<p>Question dont le positionnement dans le programme peut sembler délicat. Il ne s'agit pas de refaire ce qui a déjà été abordé dans le cadre des questions consacrées à la France dans chacun des thèmes de l'année (et des précédentes). Toutefois le travail sur la France dans cette question conclusive s'appuie sur tout ce qui a été vu sur la France depuis la Seconde. Et comme en seconde et première, enjeu de réinvestir les notions vues dans les thèmes de l'année dans le cadre de la France mais en inversant la démarche par rapport aux trois questions sur la France de chacun des thèmes. Il ne s'agit plus d'aborder comment certains de ces questionnements permettent d'envisager la place et la projection de la France dans le monde et en Europe mais comment, et en fonction des jeux de quels acteurs, le territoire français est affecté dans son organisation et ses dynamiques par la mondialisation et son ouverture sur le monde. Il s'agit bien de saisir comment l'ensemble du territoire est affecté par ces dynamiques d'ouverture.</p> <p>Dans cette perspective il importe de montrer comment l'articulation du territoire à l'espace européen le transforme et suscite de nouvelles dynamiques, Situation nouvelle de certains territoires au sein de l'espace français, ainsi Lille sortie de sa situation de « cul-de-sac » et de frontière militaire et Strasbourg faisant figure de capitale française de l'Europe, dans les deux cas rôle moteur d'acteurs locaux mais actions à l'échelle étatique pour développer les connexions vers l'espace européen... De façon générale, insister sur ces connexions et axes nouveaux de communications facilitant cette ouverture européenne et mondiale,</p>	<p>Mobilisation et contenus d'enseignement de seconde et de première mobilisés</p>	
--	--	--	--

	<p>parfois en s'extrayant du passage obligé par Paris.</p> <p>Important d'insister sur l'absence de ligne d'opposition métropoles/ espaces ruraux quant à l'impact de l'intégration. En revanche importance de montrer/rappeler comment s'accroissent les contrastes entre métropoles et à l'intérieur de celles-ci, mais aussi dans le monde rural avec des mutations agricoles liées à l'ouverture internationale, parfois directement initié par des politiques européennes et non par le « marché », lequel a aussi un impact en termes de productivité, d'évolution des standards des production...</p> <p>Le travail sur la région du lycée, en l'occurrence la Nouvelle Aquitaine, permet de positionner les notions abordées en terminale et le travail sur l'impact de l'ouverture sur l'Europe et le monde de la France dans des territoires de proximité. L'approche de ces derniers, à l'échelle régionale, en toute fin de terminale vient ainsi clore le parcours en géographie des élèves enrichie de l'ensemble du travail de construction notionnelle mené au collège et au lycée. L'approche de la région ne peut donc être une « plate » étude régionale mais doit être problématisée, d'abord en s'interrogeant sur les dimensions de la région et ses évolutions récentes, au regard des enjeux de développement posés en lien avec les autres régions européennes.</p>		
--	--	--	--